



**MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX**

**10 Place de la Mairie- 42 260 BUSSY-ALBIEUX**

**Tél : 04 77 24 60 45**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON**

**CANTON DE BOEN**

**ARRETE DU MAIRE N° A2026-04-05  
RELATIF A LA DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Maire de la commune de Bussy-Albieux,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001,

Considérant que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Considérant que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

**ARRETE**

**Article 1er** – M. Serge DERORY, Maire de la Commune, est désigné correspondant défense de la commune de Bussy-Albieux.

**Article 2** - Dans le cadre de ses missions, le correspondant défense remplit une mission :

- de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense,
- de diffusion de l'esprit de défense
- d'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires,
- d'expression sur l'actualité défense, de parcours citoyen, de devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité.

**Article 3** - Cet arrêté sera transmis au préfet ainsi qu'au délégué militaire départemental.

**Article 4** - Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé et publié.

Fait à Bussy-Albieux,  
Le 16 Avril 2026

Le Maire  
S. DERORY



Affichage fait numériquement le ..... 04 MAI 2026.